



DIRECTIVES D'APPLICATION

À L'ATTENTION DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ "IN" RATTACHÉS À LA GSEM

Directives d'application en vigueur à partir du 16 septembre 2019

Par souci de lisibilité, l'emploi du masculin comprend les femmes et les hommes dans l'ensemble de ce document

Calendrier académique

Il est primordial que les étudiants prennent connaissance du [calendrier académique](#) de la Faculté d'économie et Management (GSEM). Le calendrier académique précise notamment les dates des trois sessions d'examens et les délais d'inscriptions aux cours/examens. Le calendrier académique est disponible sur le site de la GSEM.

Choix de cours

Les cours offerts par l'UNIGE peuvent être consultés sur le site :
http://wadme.unige.ch:3149/pls/opprg/w_rech_cours.debut

Niveau d'études

Les étudiants inscrits dans un programme de Bachelor dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des cours de Master de la GSEM. De même, les étudiants inscrits dans un programme de Master dans leur université d'origine ne sont pas autorisés à s'inscrire à des cours de Bachelor de la GSEM. Les étudiants en mobilité inscrits dans un programme de Master peuvent choisir des cours dans plusieurs Master de la GSEM, mais ne peuvent pas s'inscrire ni aux stages de Master, ni au mémoire de Master, ni à l'intégralité de l'offre du Master en Commodity Trading.

Inscription aux cours/examens

A la GSEM, l'inscription aux cours fait office d'inscription aux examens.

Selon la Faculté qui dispense le cours souhaité, l'inscription s'effectue différemment, selon les indications ci-après :

- **Inscription aux cours de la GSEM, de la Faculté des Sciences de la Société (SdS) et du Global Studies Institute (GSI) :** compléter le formulaire papier « [Demande d'inscription aux cours/examens : Auditeurs ; Etudiants en mobilité et Candidats libres](#) » (disponible sur le site de la GSEM) et le remettre au Service aux Etudiants de la GSEM dans les délais impartis ;
- **Inscription à des cours donnés par des Facultés/Centres/Instituts autres que la GSEM, SdS et le GSI :** compléter et soumettre au Service aux Etudiants de la GSEM le formulaire papier « [Demande d'inscription aux cours/examens : Auditeurs ; Etudiants en mobilité et Candidats libres](#) » (disponible sur le site de la GSEM) ET compléter un formulaire disponible auprès du Secrétariat des Etudiants de la Faculté concernée et le remettre à ce dernier conformément à son calendrier académique.

Les étudiants rattachés à la GSEM sont tenus d'inscrire **au moins la moitié** de leurs cours en GSEM sur la totalité de leurs inscriptions. En principe, les étudiants sont tenus de limiter leurs inscriptions à deux Facultés afin d'éviter les risques de chevauchements horaires des examens, ce que la GSEM ne peut pas garantir. Malgré cela, les risques étant connus, il est possible d'adresser une demande dument motivée afin de déroger à ce principe et d'inscrire des enseignements dans trois Facultés.

Les délais d'inscription aux cours/examens sont indiqués sur le calendrier académique de la GSEM et doivent être scrupuleusement respectés.



Attention : Une fois que l'étudiant a procédé à son inscription, il n'est pas possible de l'annuler. Passé le délai d'inscription, toute inscription est définitive.

Examens

La GSEM propose trois sessions d'examens :

- Session ordinaire de **janvier/février**
- Session ordinaire de **mai/juin**
- Session extraordinaire d'**août/septembre**

Les périodes exactes de chaque session sont précisées sur le calendrier académique de la GSEM.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

S'agissant des types d'évaluations (ex : examen écrit, examen oral...), ils sont les mêmes pour tous les étudiants.

Les [Directives relatives aux examens de la GSEM](#) précisent les règles à respecter. Les étudiants sont tenus d'en prendre connaissance.

Les délais d'inscription aux cours/examens sont indiqués sur le calendrier académique de la GSEM et doivent être scrupuleusement respectés. Aucun traitement particulier ne peut être accordé aux étudiants en mobilité à la GSEM. Les examens doivent être présentés selon le calendrier académique et selon les mêmes modalités que les étudiants réguliers de la GSEM.

Absence à un examen

L'absence non motivée à un examen est enregistrée comme telle dans le relevé de notes. Elle équivaut à un échec à l'examen correspondant.

L'étudiante qui ne se présente pas à un examen et qui peut se prévaloir d'un cas de force majeure adresse immédiatement au Doyen une requête écrite par voie postale, accompagnée des pièces justificatives. Si le motif est accepté, l'absence justifiée est enregistrée comme telle.

Lorsqu'un étudiant est malade ou accidenté, il doit produire un certificat médical pertinent. Ce dernier doit être produit dans un délai de trois jours au plus tard à compter de l'empêchement, sauf cas de force majeure.

Système de notation à l'UNIGE

Le système de notation de l'UNIGE va de 0.00 à 6.00, 6.00 étant la note maximale et 0.00 la note minimale :

Echelle ECTS		Notation UNIGE
A	Excellent	6.00, 5.75, 5.50,
B	Très bien	5.25, 5.00
C	Bien	4.75, 4.50
D	Satisfaisant	4.25
E	Suffisant	4.00
F	Insuffisant	< 4.00



En cas d'échec à un examen

Les étudiants en mobilité bénéficient de deux tentatives pour valider un cours. En cas d'échec à un ou plusieurs cours lors des sessions ordinaires d'examens de janvier/février ou mai/juin, les étudiants bénéficient de la session extraordinaire d'examens d'août/septembre pour le/les présenter à nouveau.

Les enseignements de la première partie du Bachelor en économie et management sont donnés en anglais et en français. Les étudiants en mobilité « IN » sont autorisés à présenter l'examen de rattrapage lors de la session extraordinaire d'examens dans l'autre langue que celle à laquelle ils étaient inscrits lors de la session ordinaire d'examens. A titre d'exemple, un étudiant ayant suivi un cours en français et ayant échoué son examen lors de la session ordinaire, sera autorisé à s'inscrire à l'examen de rattrapage de la session extraordinaire en anglais.

Attention : En cas d'échec à un examen durant la session de janvier/février ou mai/juin, les étudiants ne sont pas automatiquement inscrits à la session extraordinaire d'août/septembre. Pour s'inscrire, l'étudiant doit compléter le formulaire papier « [Demande d'inscription aux cours/examens : Auditeurs ; Etudiants en mobilité et Candidats libres](#) » (disponible sur le site de la GSEM) et le remettre au Service aux Etudiants de la GSEM dans les délais impartis.

Les examens de l'Université de Genève (des trois sessions) ne peuvent être présentés qu'aux lieux, dates et horaires fixés. Aucune dérogation n'est octroyée pour les présenter à distance et/ou à une autre date/heure que celles établies.

Consultation des copies d'examens

Les copies d'examens peuvent être consultées. Les informations concernant les séances de consultation sont publiées sur le site de la GSEM. Les indications spécifiques pour chaque consultation donnée sur cette page doivent être respectées. Les séances de consultation des copies sont uniques et ne peuvent pas être déplacées. Les étudiants doivent s'y présenter personnellement et n'ont pas le droit de prendre l'examen en photo. En cas d'échec(s) selon l'échelle de notation de l'UNIGE, aucune note ne sera modifiée, sauf évidemment en cas d'erreur. La validation des crédits non acquis à l'UNIGE devra donc, le cas échéant, être négociée avec l'Université d'origine.

Relevé de notes

En fonction des choix de cours, les étudiants reçoivent un ou plusieurs relevés de notes par semestre.

Le(s) document(s) papier original(aux) seront envoyés par courrier postal exclusivement à l'adresse que l'étudiant aura indiquée lors de son inscription à l'Université de Genève.

Questions

Pour toute question académique, l'étudiant peut contacter [le Service aux Etudiants](#) et/ou [le conseiller mobilité de la GSEM](#).

Pour toutes autres questions (logements, bourses...), merci de contacter le Service des Affaires internationales : <https://www.unige.ch/international/fr/>.